

# La cure de rajeunissement du Code de déontologie



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

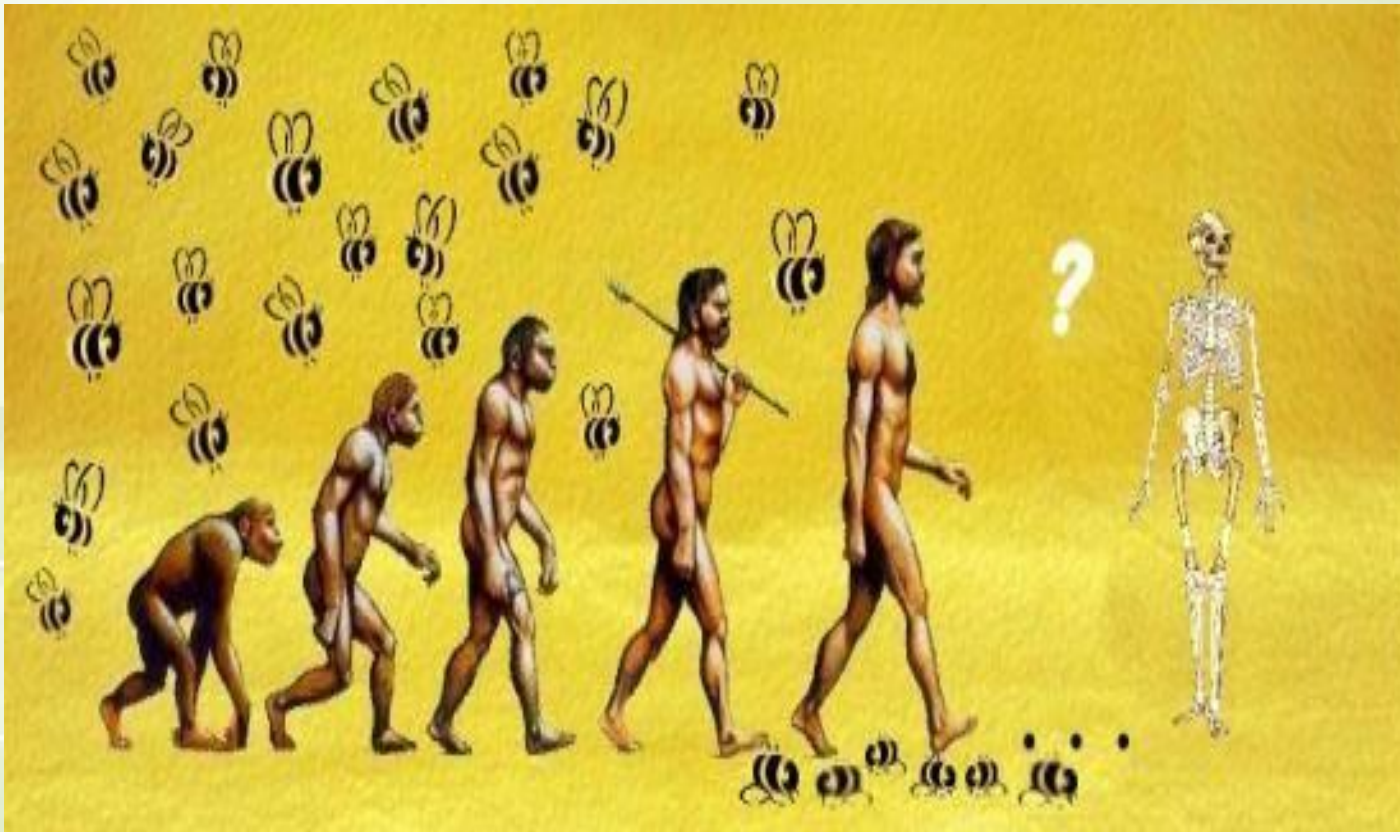
Richard Locas, c.o.  
Chargé d'affaires professionnelles et réglementaires

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

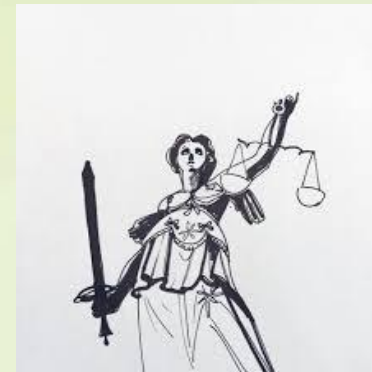
1. Ma relation au Code de déontologie...
2. Un code de déontologie... Pourquoi?
3. L'intégrité ou la compétence?
4. La déontologie ou l'éthique?
5. La cure de rajeunissement... Pourquoi?
6. Les étapes d'adoption du Code de déontologie.
7. La parole est à vous
8. Le groupe de travail sur la réglementation.

# L'éthique a le dos large!

(ma minute éditoriale)



# Ma relation au Code de déontologie



# Ma relation au Code de déontologie

- Une obligation réglementaire qui m'embête un peu, surtout que le Code de déontologie entraîne aussi des obligations face à la tenue de dossiers.
- Une obligation réglementaire que j'accepte, car elle représente la « justice » et les « bons comportements » à adopter.
- Une obligation que je juge importante pour assurer la qualité des services que j'offres.
- Un guide pour ma pratique professionnelle.

# Un Code de déontologie... pourquoi ?



# Un Code de déontologie... pourquoi ?

- Code de déontologie d'un ordre professionnelle et d'une association professionnelle, la même chose?
- Régulation du comportement des professionnelles?
- Assurance qualité pour les services en orientation?
- Base pour des mécanismes de recours des clients?
- Protection de la clientèle?
- Protection des c.o.?
- Guide pour la pratique professionnelle?
- Codification de valeurs communes?

# L'intégrité ou la compétence

## **Intégrité**

- Respect des règles.
- Agir au service du ou des clients dans le respect de leurs droits.
- Respect des normes en vigueur.

## **Compétence**

- Savoir agir complexe.
- Mobilisation de ses propres ressources dans un milieu et dans un contexte donné.
- Agir professionnel basé sur un cadre conceptuel reconnu.



# La déontologie ou l'éthique

## Déontologie

- Hétéro régulation
- Codification des comportements.
- Ce qu'on peut ou ne peut pas faire.
- Ce qu'on doit ou ne doit pas faire.

## Éthique

- Auto régulation.
- Agir professionnel dans le respect des valeurs partagées.
- Décisions prennent suite à une réflexion, mais également à une délibération et un dialogue.

# La cure de rajeunissement... pourquoi?



# La cure de rajeunissement... pourquoi?

- Évolution de la société.
- Évolution de la profession et de son agir.
- Modifications légales et réglementaires au Code des professions et à l'Office des professions.
- Évolution du droit disciplinaire.
- Causes entendues en discipline.

## Les abrogations suggérées

- Article 1 paragraphe 2: Non nécessaire.
- Chapitre 2: Chapitre aboli, mais les sections demeurent.
- 49. Conservation et destruction de documents: Comment conserver indument?
- 83. Témoignage dans la publicité: Compétition
- 88. Conservation de la publicité pendant 5 ans.

## Les ajouts proposés

- 2. Soustraction à un devoir ou obligation.
- Section II: Valeurs et principes éthiques.
- 5. Les valeurs:
  - respect de la dignité de la personne;
  - intégrité professionnelle;
  - autonomie professionnelle;
  - engagement social.

## Les ajouts proposés

- 21. Exercice de la profession auprès d'un couple ou d'une famille.
- 22. Intervention auprès d'un groupe.
- 38. Relation personnelle et professionnelle.
- 52. Exercice de certaines activités réservées.
- 58. Prise de parole.
- 69. Induire en erreur un officier de l'Ordre

## Les ajouts proposés

- 70. Autonomie professionnelle.
- 81. Paiement des honoraires.

# La modification d'articles

- Expression positive.
- Fusion d'articles.
- Division d'articles en alinéas.
- Précision d'articles peu clairs.
- **Code de déontologie annoté.**



# Les étapes d'adoption du Code de déontologie



# Les étapes d'adoption du Code de déontologie

- Analyse, recherche et rédaction par le comité de la réglementation.
- Adoption du projet de Code par le Conseil d'administration de l'Ordre.
- Consultation de l'ensemble des membres de l'Ordre.
- Envoi du projet de Code à la direction des affaires juridiques de l'Office des professions

# Les étapes d'adoption du Code de déontologie

- Analyse des propositions de modification par le comité de la réglementation.
- Suivi des modifications de l'Office des professions et traduction du règlement.
- Présentation du nouveau Code au Conseil d'administration pour adoption des versions françaises et anglaises.
- Transmission à l'Office de la résolution du C.A.

# Les étapes d'adoption du Code de déontologie


- Analyse des propositions de modification par le comité de la réglementation.
- Suivi des modifications de l'Office des professions et traduction du règlement.
- Présentation du nouveau Code au Conseil d'administration pour adoption des versions françaises et anglaises.
- Transmission à l'Office de la résolution du C.A.

# Les étapes d'adoption du Code de déontologie

- Présentation à une réunion de l'Office des professions pour publication dans la Gazette officielle du Québec pour consultation publique de 45 jours.
- Dernier examen du règlement par le juriste de l'Office des professions.
- Transmission au ministre de la Justice et au Conseil des ministres
- Publication dans la Gazette officielle et entrée en vigueur

# Le groupe de travail sur la réglementation

- Martine Lacharité, c.o., directrice générale et Secrétaire de l'Ordre
- Lyne Beaudoin, c.o., pratique privée et membre du comité d'inspection professionnelle
- Nicolas Lecours, c.o., école secondaire privée et membre du comité d'inspection professionnelle
- Alain St-Pierre, c.o., psychothérapeute et accrédité à l'évaluation des troubles mentaux, membre du conseil de discipline
- Louise St-Pierre, c.o., syndic de l'Ordre
- Richard Locas c.o., chargé d'affaires professionnelles et réglementaires



*La parole  
est à vous ...*